

Société à responsabilité limitée
A L'ITALIENNE
Au capital de 1000,00 EUROS
Résidence les Terrasses du Sablassou
Avenue Konrad Adenauer,
34170 Castelnau-le-Lez
R.C.S : 913 131 413

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
du 01/08/2023

Le 01 août 2023.

Les actionnaires de société A L'ITALIENNE Société à responsabilité limitée dont le capital est de 1000 euros divisé en 1000 parts sociales de 1 euro chacune, ayant son siège social Résidence les Terrasses du Sablassou Avenue Konrad Adenauer, 34170 Castelnau-le-Lez et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 913 131 413 , se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ahmed HABOUB, en sa qualité de co-gérant.

Le Président constate que sont présents :

Monsieur Ahmed HABOUB, propriétaire de 500 parts sociales numérotés de 1 à 500.
Monsieur Pascal Medina , propriétaire de 500 parts sociales numérotés de 501 à 1000.

Soit un total de parts sociales représentées de ----- 1000 parts sociales.
Soit un total de 1000 parts sociales, égal au capital social.

Le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée, elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du gérant,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Cession de parts sociales
- Démission de co-gérant
- La société devient a associé unique
- Modification corrélative des statuts
- Questions diverses.

H A

P.M

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.
Personne ne demandant plus la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution :

La collectivité des aciottaires, après avoir pris connaissance du projet formé par :

Mr Pascal Medina né le 09/01/1992 a MONTPELLIER demeurant au 22 rue du faubourg saint jaumes 34000 Montpellier de céder à monsieur Ahmed Haboub né le 31/12/1968 a el jadida demeurant au 9 place terre del rey 34920 Le cres, 500 parts sociale de la Société à responsabilité limitée A L'ITALIENNE , lui appartenant autorise cette cession.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 8 des statuts.

Article 8 : PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont réparties comme suit :

Monsieur Ahmed HABOUB 1000 parts

Le total est égal au nombre de parts composant le capital social, soit : 1 000 euros

Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales représentant le capital social leur appartiennent et qu'elles sont toutes souscrites , libérées et réparties comme indiqué ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate la démission de Mr Pascal Medina de ses fonctions de co-gérant le 01-08-2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'assemblée générale décide que Mr Ahmed HABOUB exercera seul ses fonctions de gérant de la société dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues par les statuts. La société est réduite en société à associé unique suite à la cession de parts en date de 01/08/2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

HA

P.M

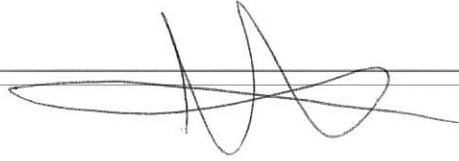
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Signature de l'actionnaire

Mr Ahmed HABOUB

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AHMED HABOUB', written over a horizontal line.

Mr Pascal Medina

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascal Medina', written over a horizontal line.